



AUDISOL

Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires aux
comptes de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

***Association ADOS
Association Loi 1901
24/26 rue Polonceau
75018 PARIS***

Association ADOS
24/26 rue Polonceau - 75018 PARIS
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADOS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels 2025 au paragraphe II-A « changement de méthode comptable » :

- La première application du règlement ANC n° 2022-06 (et règlement ANC n°2023-03) constitue un changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

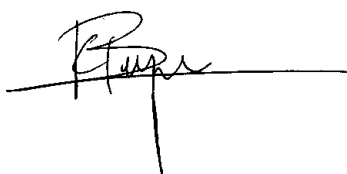
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 27 mai 2026

Le Commissaire aux comptes,
AudiSol - Karim BANGOURA



Annexe 1

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire



2025

**BILAN
RESULTAT**

BILAN

ACTIF		Exercice au 31/12/2025			Exercice N-1
		BRUT	Amortissements	NET	au 31/12/2024
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	470	470		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	470	470		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
Actif circulant	Constructions				
	Installations techniques, matériels, et outillage industriels	373 400	347 255	26 146	33 414
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Total	373 400	347 255	26 146	33 414
	Immobilisations financières (2)				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Actif circulant	Autres	1 655		1 655	1 655
	Total	1 655		1 655	1 655
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	375 526	347 725	27 801	35 069
	Stocks				
	Stocks et en-cours				
	Marchandises				
	Total				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 479		4 479	294
Actif circulant	Créances reçus par legs ou donations				
	Autres créances	46 189		46 189	47 027
	Charges constatées d'avance				91
	Total	50 669		50 669	47 412
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	319 452		319 452	271 144
	Instruments financiers à terme et jetons de présence				
	Disponibilités	5 646		5 646	5 324
	Total	325 098		325 098	276 468
	TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	375 767		325 098	276 468
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion Actif					
TOTAL DE L'ACTIF		751 292	347 725	403 567	358 949

BILAN

PASSIF			31/12/2025	30/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres complémentaires (résultats sous contrôle de tiers financeurs)			
	Fonds propres statutaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres		278 047	259 827
	Report à nouveau			
	Excédent ou déficit de l'exercice		22 231	18 220
	Situation nette (sous total)		300 277	278 047
	Subventions d'équipement		17 719	21 730
	TOTAL I		317 997	299 777
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
	TOTAL II		0	0
PROVISIONS	Provisions pour risques		2 998	1 092
	Autres provisions		0	
	TOTAL III		2 998	1 092
DETTES	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)			
	Emprunts et dettes financières diverses (3)			
	Total IV		0	0
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 187	14 135
	Dettes fiscales et sociales		43 998	29 050
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		0	0
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance (1)		16 387	14 895
	Total V		82 572	58 080
TOTAL DES DETTES ET DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			82 572	58 080
Ecarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF			403 567	358 949
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1)				
		Dont à plus d'un an		
		Dont à moins d'un an	16 387	14 895
Renvois :		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(3) Dont emprunts participatifs		

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Subventions d'exploitation		
- Subventions ETAT	25 107	20 607
- Subventions communes	126 000	128 000
- Subventions CAF	126 028	81 360
- Fonds privés		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels		
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	2 000	2 360
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 703	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Participations des usagers	6 890	9 869
Produits des activités annexes	8 593	10 616
Autres produits	704	974
TOTAL I	302 025	253 785
Charges d'exploitation		
Achats	30 204	34 374
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	71 378	68 234
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 526	2 090
Salaires et traitements	112 525	90 914
Autres charges	15 355	11 930
Charges sociales	39 524	27 224
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	11 217	9 437
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	2 048	2 098
TOTAL II	284 778	246 301
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	17 247	7 484
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	5 863	6 030
Reprise sur dépréciations et provisions		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL V	5 863	6 030
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL VI	0	0
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 863	6 030

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	23 110	13 514
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	5 611
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	0	5 611
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	5 611
Impôts sur les sociétés	879	905
TOTAL DES PRODUITS	307 888	265 426
TOTAL DES CHARGES	285 657	247 206
Résultat excédentaire	+22 231	+18 220
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	8 230	13 610
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total produits	8 230	13 610
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	8 230	13 610
Total charges	8 230	13 610

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

I. – Présentation et Faits caractéristiques de l'exercice	9
A. Présentation de l'association	9
B. Fait significatifs de l'exercice	9
II. – Principes, règles et méthodes comptables	9
A. Changement de méthode comptable	10
B. Provisions	10
C. Indemnité de fin de carrière	10
D. Méthode de détermination des produits	11
E. Charges constatées d'avance	11
F. Produits constatés d'avance	11
III. – Notes relatives aux postes de bilan Actif	11
A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	11
B. Immobilisations financières	12
C. Stocks et en-cours	12
D. Etat des Créances et dépréciations liées	13
E. Créances	13
F. Valeurs mobilières de placement	13
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif	14
A. Tableau des fonds propres	14
B. Subventions d'investissement	14
C. Provisions pour risques et charges	14
1. Provision pour indemnité de fin de carrière (IFC)	14
2. Autres provisions	14
3. Provision pour charges	15
4. Provisions réglementées	15
D. Fonds dédiés	15
E. Etat des échéances et des dettes	15
F. emprunts	15
V. Détail des opérations de clôture	16
A. Charges à payer et produits à recevoir	16
VI. Notes relatives au compte de résultat	17
A. Produits d'exploitation	17
B. Cotisations	17
C. Dons, mécénat	17
D. Legs, donations ou assurances-vie	17
E. Charges d'exploitation	18
F. Résultat financier	18
G. Résultat exceptionnel	19

H.	Résultat et impôts sur les bénéfices	19
I.	Contributions volontaires en nature	19
1.	Bénévolat	19
2.	Dons en nature	19
3.	Dons de service	19
4.	Mécénat de compétences	19
VII.	Autres informations	20
A.	Effectif moyen	20
B.	Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés	20
C.	Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants	20
D.	Filiales et participations	20
E.	Engagements hors bilan	20
1.	Engagements donnés	20
2.	Engagements reçus	20
3.	Engagements pris en matière de crédit-bail	20
4.	Autres opérations non inscrites au bilan	20
5.	Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes	20

I. – PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A. Présentation de l'association

Conformément à l'article 431-2 du règlement ANC 2018-06, la présente annexe décrit plus précisément l'objet social d'ADOS, la nature et le périmètre de ses missions sociales et les moyens mis en œuvre.

L'Objet Social

L'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS) a pour objectif, avec les parents et les bénévoles, de :

- Faire vivre, au cœur du quartier, un espace d'éducation ;
- Proposer aux jeunes de faire l'expérience de l'autre et de l'action collective ;
- Accompagner les jeunes dans la construction de leur avenir et les sensibiliser à la participation de la vie sociale.

Les activités

Les activités de l'association recouvrent :

- Les actions adultes famille ;
- L'accompagnement scolaire ;
- Loisirs et activités ;
- Les actions sur le quartier.

Les moyens

L'association bénéficie d'une équipe de permanents et de la forte implication des bénévoles, des familles et des jeunes accueillis. L'association dispose également du soutien de ses principaux financeurs : la CAF de Paris, la Ville de Paris et l'Etat.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du **1er janvier 2025** au **31 décembre 2025**.

La présentation des comptes et de l'annexe sont conformément aux prescriptions du plan comptable associatif.

B. Fait significatifs de l'exercice

- Le soutien de nos principaux financeurs que ce soit la CAF de Paris, la Ville de Paris et l'Etat

II. – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07
- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC ;
- règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction « dettes / autres fonds propres » modifiant divers règlements de l'ANC.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

A. Changement de méthode comptable

Les changements de méthodes comptables liés à un changement de réglementation comptable.

Impact du changement de réglementation comptable sur les comptes 2025

L'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 génèrent les modifications suivantes dans la comptabilisation de certaines opérations :

- Liste des opérations concernées
 - Transferts de charges
 - Produits et charges exceptionnelles
 - Produits des OPCO
 - Produits indemnités journalières et de prévoyance.

Ces opérations génèrent des modifications dans nos états de synthèse qui se matérialisent par les éléments suivants :

1/ Bilan

- Produits constatés d'avance enregistrés en rubrique DETTES
- Charges constatées d'avance enregistrés en rubrique ACTIF CIRCULANT

2/ Compte de résultat

- Diminution des charges de salaires du fait de l'inscription des remboursements de frais de personnel (IJSS et prévoyance) au crédit des comptes de charges salariales
- Remboursement des frais de formation au crédit des comptes de charges concernés.
- Augmentation du résultat d'exploitation du fait de :
 - L'inscription des reprises de quote part de subventions d'investissements
 - Produits sur exercices antérieurs
 - Charges sur exercices antérieurs

B. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

C. Indemnité de fin de carrière

La convention collective de l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière.

D. Méthode de détermination des produits

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode du prorata temporis.

E. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées en 2025 mais concernant l'exercice 2026.

F. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits payés ou comptabilisés mais concernant l'exercice 2026.

III. – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an - 2 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	5-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel professionnel	Linéaire	5 ans
Ordinateurs	Linéaire	2-4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	470	0	0	470
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	470			470
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	372 450	951	0	373 400
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations techniques, matériels, outillages industriels	12 788			12 788
Travaux Polonceau	124 130			124 130
Travaux Gardes	205 011			205 011
Autres immobilisations corporelles	0			0
Matériel de bureau et informatique	8 255			8 255
Mobilier	22 266	951		23 217
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés	0			0
TOTAL VALEURS BRUTES	372 920	951	0	373 871
Immobilisations incorporelles	470	0	0	470
Amorts frais d'établissement				0
Amorts frais de recherche et de développement				0
Amorts donations temporaires d'usufruit				0
Amorts concession, logiciels	470			470
Amorts autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	339 036	8 219	0	347 255
Amorts inst générales	7 466			7 466
Amorts Travaux Polonceau	105 909	3 524		109 433
Amorts Travaux Gardes	196 080	3 876		199 957
Amorts du matériel de bureau et informatique	7 707	548		8 255
Amorts mobilier	21 874	271		22 145
TOTAL AMORTISSEMENTS	339 506	8 219	0	347 725
VALEURS NETTES COMPTABLES	33 414	-7 268	0	26 146

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées :

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
dépôt et cautionnement	113			113
dépôts	253			253
Caution Paris Habitat	1 289			1 289
TOTAUX	1 655	-	-	1 655

C. Stocks et en-cours

Il n'y a pas de stocks et d'encours

D. Etat des Créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances, usagers et comptes rattachés	4 479	4 479	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Autres créances (subventions à recevoir)	46 189	46 189	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	0		
TOTAUX	50 669	50 669	0

E. Créances

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2025.

F. Valeurs mobilières de placement

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
FCP (PSB PARIS MONTMARTRE)	72 301	2 213		74 514
Organismes de Placements Collectifs (OPC)	6 022			6 022
TOTAUX	78 323	2 213	-	80 536
Soldes des comptes livrets au 31/12/2025				238 916
TOTAL DES VALEURS DE PLACEMENT				319 452

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des FCP (PSB PARIS MONTMARTRE ET OPC) et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out).

Il reste au 31/12/2025 :

- 74514 (PSB PARIS MONTMARTRE) d'une valeur unitaire de 1 euros, soit un total de 74514 euros.
- 2,77 (OPC) d'une valeur unitaire de 2173.93 euros, soit un total de 6021.79 euros.

Au 31/12/2025, les plus-values latentes représentent 0 euros.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

A. Tableau des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	259 827	18 220			278 047
Report à nouveau (RAN)					0
Excédent ou déficit de l'exercice	18 220	22 231		-18 220	22 231
Situation nette	278 047	40 451	0	-18 220	300 278
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	21 730		1 600	-5 611	17 719
Provisions réglementées					0
TOTAL	299 777	40 451	1 600	-23 831	317 997

B. Subventions d'investissement

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations non amortissables est étalée sur le nombre d'années pendant lesquelles les immobilisations sont inaliénables aux termes du contrat. A défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de chaque subvention concernée, proratisée la première année en fonction de la date d'acquisition des immobilisations.

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant global des subventions d'investissement	65 235	1 600		66 835
Quotes-parts virées au résultat	-43 504	-5 611		-49 115
TOTAL	21 731	-4 011	0	17 720

C. Provisions pour risques et charges

1. *Provision pour indemnité de fin de carrière (IFC)*

A compter du 01/01/2025, mise en place d'une provision Indemnité de Fin de Carrière (IFC).

Une provision d'un total de **2998€** figurent au bilan au **31/12/2025** et correspondent aux critères suivants :

Le calcul actuariel est basé sur des hypothèses :

- de vie (tables INSEE de mortalité) ;
- option de départ volontaire et l'âge légal à la retraite
- de présence dans l'association lors du départ (taux de rotation du personnel) ;
- de salaire au moment du départ en retraite (taux de revalorisation des salaires et inflation)
- de taux de rendement financier pour lequel on choisira le taux du marché annuel

2. *Autres provisions*

Pas de provisions.

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision Indemnité de Fin de Carrière	1 092	2 998	-1 092	2 998
Autres provisions				0
TOTAL	1 092	2 998	-1 092	2 998

3. *Provision pour charges*

Il n'y a pas de provisions pour charges au [31/12/2025](#)

4. *Provisions réglementées*

Il n'y a pas de provisions réglementées au [31/12/2025](#).

D. **Fonds dédiés**

Il n'y a pas de fonds dédiés au [31/12/2025](#).

E. **Etat des échéances et des dettes**

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 187	22 187		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	18 162	18 162		
Organismes sociaux	21 546	21 546		
Etat et autres collectivités publiques	4 290	4 290		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	16 387	16 387		
TOTAUX	82 572	82 572	0	0

F. **emprunts**

Il n'y a pas d'emprunts au [31/12/2025](#).

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

A. Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs	18 697
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	3 490
▪ Provision sur congés payés	15 162
▪ Autres charges à payer	3 000
▪ Provision sur charges sociales	6 065
▪ Cotisations sociales à payer	15 481
▪ Etat, taxes à payer et formation continue	4 290

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients	348
▪ Financeurs, financements à recevoir	44 877
▪ Produits à recevoir	1 312
▪ Fournisseurs débiteurs et autres comptes débiteurs	4 131
▪ Encours sur études	

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

A.1 – Dons, mécénat et médias, fondations, legs et donations

- Dons :
- Fondations et organismes privés : 2 000

Total 2 000

A.2 – Subvention de collectivités publiques

- Etat Préfecture de Paris : 25 107
- Ville de Paris : 126 000
- CAF de Paris : 126 028

Total 277 135

A.3 – Cotisations et autres produits

- Cotisations des adhérents
- Participations des usagers 6 890
- Produits des activités annexes 8 593

Total 15 483

A.4 – Reprises amortissements, dépréciations et provisions

- Reprise aux provisions 1 092
- Quote-part subventions investissement virée au CR 5 611

Total 6 703

Autres produits de gestion courante 704

Total des produits 302 025

B. Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

C. Dons, mécénat

Il n'y a pas de dons perçus provenant de la générosité du public

D. Legs, donations ou assurances-vie

Il n'y a pas de legs, donations ou assurances-vie au [31/12/2025](#).

E. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Achats :	30 204	11%	Fournitures d'entretien, de bureau, d'activités, d'énergie et petits équipements.
Services extérieurs :	29 058	10%	Locations, travaux d'entretien, maintenance et assurance.
Autres services extérieurs :	42 320	15%	Rémunérations d'intermédiaires, intérim, publicité, publications, missions et réceptions, frais de télécommunication et internet, cotisations et services bancaires.
Impôts et taxes :	3 405	1%	Formation continue assises sur les rémunérations versées. Impôts sur les dividendes
Charges de personnel	112 525	39%	Rémunérations brutes versées
Charges sociales :	39 601	14%	Charges sociales versées aux organismes sociaux (Urssaf, caisses de retraite et de prévoyance, mutuelles), charges sur provisions CP, indemnités CPAM et prévoyance,
Autres charges :	15 278	5%	provision sur CP, Indemnités de transport, titres restaurant, médecine du travail, indemnités de départ et primes
Autres charges gestion courante :	2 048	1%	Perte sur subventions exercices antérieurs, écart de règlements, amendes, pénalités
Dotations amortissements et provisions	11 217	4%	
TOTAL	285 657		

F. Résultat financier

Le résultat financier est de		+	5 863
Produits financiers :			5 863
- Produits sur intérêts des livrets :	5 863		
Charges financières			-
- Néant	-		
	-		
	-		

G. Résultat exceptionnel

NEANT

H. Résultat et impôts sur les bénéfices

L'association est soumise aux impôts uniquement sur certains produits financiers.

I. Contributions volontaires en nature

1. Bénévolat

SECTEURS	nombre de bénévoles	Nb d'heures bénévoles	en €	ETP
BENEVOLAT D'ACTIVITE	15	441	5 733 €	0,24
INSTANCES DE DIRECTION	15	238	3 094 €	0,13
Réunion CA / BUREAU				
Participation aux réunion d'équipe				
Gestion de la direction en l'absence de directeur/trice				
Participation au recrutement et entretiens du directeur				
TOTAUX	30	679	8 827 €	0,37
Nb ETP		0,37		
Base				
Pesée animateur 257 cc ECLAT, taux horaire chargé		13 €		
Coût bénévolat		8 827 €		
Arrondi à		8 830 €		

2. Dons en nature

Néant

3. Dons de service

Néant

4. Mécénat de compétences

Néant

VII. AUTRES INFORMATIONS

A. Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes	En ETP
Nombre de salariés en 2025	4,00	2,00	2,00	3,21
Dont				
Cadres	1,00	1,00	0,00	1,00
Employés	3,00	1,00	2,00	2,21
Nombre de salariés présent au 31/12	4,00	2,00	2,00	3,21
Dont				
Cadres	1,00	1,00	0,00	1,00
Employés	3,00	1,00	2,00	2,21

B. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

C. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Les sommes versées globalement aux membres du conseil d'administration sont les suivantes :

Opérations et engagements envers les dirigeants	A l'ouverture	Montants versés	Remboursements	A la clôture
Avances et crédits alloués	0			0
Rémunérations allouées	0			0
Engagement pour pensions de retraite	0			0
TOTAL	0	0	0	0

D. Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

E. Engagements hors bilan

1. Engagements donnés

Néant

2. Engagements reçus

Néant

3. Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

4. Autres opérations non inscrites au bilan

5. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet AUDISOL assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 2916€ pour l'exercice.